Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260914-DCM_2026_095-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/095

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026
Dûment convoquée le 7 septembre 2026

VIE INSTITUTIONNELLE / INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le lundi 14 septembre 2026 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, SCHMITT Fabien, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élizabeth, KERMAGORET Philippe, SALENGROS Adrien, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, KERMAGORET Sabine, DUBAUT Thierry, CLÉMENCE Mathieu, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille, DUPRÉ Énora.

Étaient Absents : LE FLOCH Nelly, PERRIOT Thomas, LIMA Pedro

Pouvoirs : LE FLOCH Nelly donne pouvoir à LE SAUZE Lydia
PERRIOT Thomas donne pouvoir à PÉRON Johan
LIMA Pedro donne pouvoir à LE NORCY Rozenn

Secrétaire de séance : KERMAGORET Philippe

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 24
- représentés : 3
- votants : 27

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-4 relatif à la démission des conseillers municipaux ;

VU le Code Électoral, notamment les articles L. 228 et L. 270 relatifs aux modalités de remplacement des conseillers municipaux élus dont le poste est devenu vacant ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2026 fixant l'état des listes des candidats pour le 1er tour de scrutin des élections municipales du 15 mars 2026 dans les communes de 1 000 habitants et plus ;

VU le courrier de Madame Gaëlle BOUREAU en date du 21 juillet 2026 adressé à Monsieur le Maire, l'informant de sa démission du Conseil Municipal ;

Par courrier en date du 21 juillet 2026 adressé à Monsieur le Maire, Madame Gaëlle BOUREAU, candidate sur la liste « Pont-Scorff, En mouvement », a présenté sa démission du Conseil Municipal. Cette démission est devenue effective dès sa réception par Monsieur le Maire le 21 juillet 2026.

Conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, le siège de conseiller municipal devenu vacant est pourvu par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée.

Monsieur Pedro LIMA, suivant sur la liste, n'ayant pas expressément refusé ce siège qui lui revient de droit, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de ce dernier en qualité de conseiller municipal.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260914-DCM_2026_095-DE

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Pedro LIMA en qualité de conseiller municipal.

Fait et délibéré le 14 septembre 2026

Le Maire,
Yvonnick LE COUPANNEC



Le secrétaire de séance,
Philippe KERMAGORET



Publié le 16 septembre 2026
Transmis en Préfecture le 16 septembre 2026
Document exécutoire à compter du 16 septembre 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.